Éditorial | Un climat détraqué, des élus gelés Page 3

L'ATELIER

L'INFORMATION PERTINENTE SOUS TOUTES SES FORMES

LE JOURNAL DES FUTURS REPORTERS • LE MERCREDI 22 AVRIL 2026

ÉDITION SPÉCIALE EDM4404

POLITIQUE

Dévoilement du nouveau Conseil des ministres

Page 5

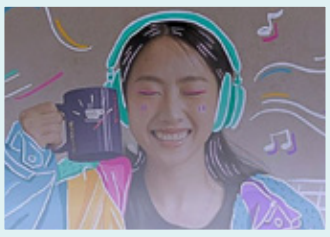

Une application uqamienne pour découvrir la musique d'ici

Page 7

Deep Sky, vers la capture du Co_2 au Québec

Page 9

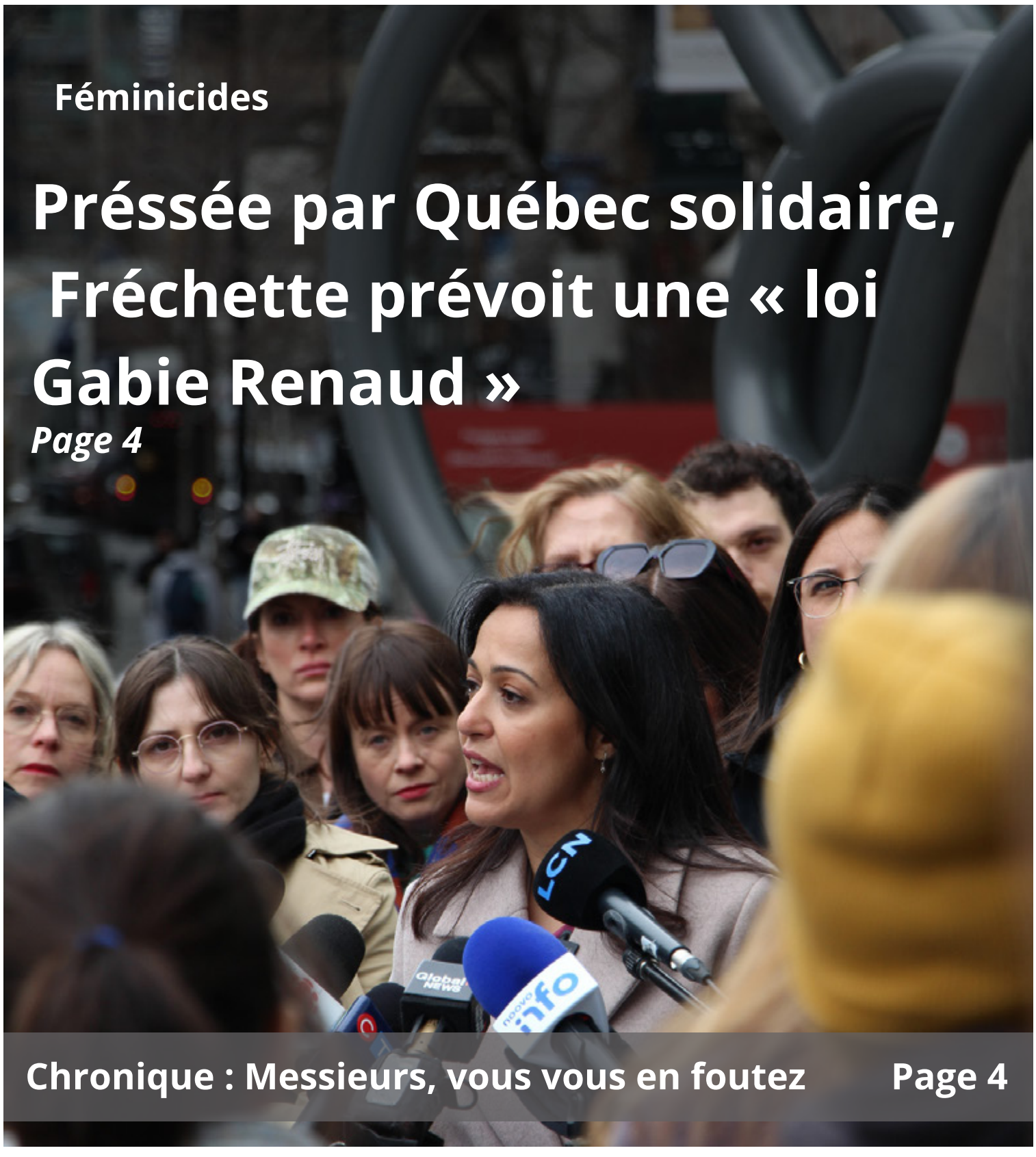

Conférence de presse de la co-porte-parole de Québec solidaire, Ruba Ghazal, à Montréal, le 21 avril 2026.

INONDATIONS

Montréal et l'Outaouais en alerte

Les régions de l'Outaouais et de Montréal sont toujours en alerte à la suite d'inondations. L'application du gouvernement du Québec *Vigilance* décomptait mardi une inondation majeure, 11 moyennes et 18 mineures, sans compter 11 situations sous surveillance. Lundi soir, le pont qui relie l'île Bizard à l'île Mercier a été fermé à la circulation, isolant ainsi les habitants de l'île Mercier. Pour l'instant, aucune maison de l'île n'a été touchée. Les averses suivantes étaient prévues mardi en soirée. Le débordement de la rivière des Outaouais et celui de la rivière des Prairies sont aussi surveillés par les autorités. *S.C.*

Tué par une balayeuse de rue

Un piéton a été happé mortellement par une balayeuse de rue à Boucherville mardi. L'incident est survenu vers 11 h 40 rue d'Iberville, près de l'intersection du boulevard Samuel-De Champlain. Au moment où ces lignes étaient écrites, l'identité, le sexe et l'âge de la victime n'avaient pas été dévoilés. Aucune information sur le conducteur n'a été donnée non plus. Le véhicule était conduit par un fournisseur mandaté par la Ville, selon la porte-parole du Service de police de l'agglomération de Longueuil, Mélanie Mercille. Une enquête a été ouverte afin de comprendre les causes de l'accident. *Z.L.*

SHERBROOKE

Deux policiers coupables

Les policiers du Service de police de la Ville de Sherbrooke Anthony Bélanger et Julie Roussy ont été reconnus coupables de voies de fait et de falsification de rapports, mardi au palais de justice de Sherbrooke. Ils étaient accusés d'avoir battu et aspergé de poivre de Cayenne un automobiliste innocent, le confondant avec un suspect de violence conjugale, lors d'une intervention en juillet 2023. M. Bélanger a aussi été condamné pour voies de fait armées pour avoir braqué son arme de service sur la victime. Une troisième agente, Charlotte Michaud, a été acquittée. Le juge a souligné que les images d'une caméra de tableau de bord ont permis d'établir la vérité. *B.B.*

Mirabel au décollage industriel grâce aux F-35

DANAË MIGLIOLI-LEDUC
L'Atelier

Ottawa a commandé 88 avions de chasse F-35 en 2023 afin de remplacer les CF-18.

L'entreprise américaine Lockheed Martin et une filiale de L3Harris ont annoncé mardi leur intention de créer au Canada un centre de maintenance pour les avions F-35. Celui-ci deviendra un centre névralgique pour la maintenance de ces avions dans plusieurs pays, a annoncé le directeur général de L3 Harris à Mirabel, Ugo Paniconi, lors d'une conférence de presse.

Il ne s'agit pas seulement d'un partenariat technique. Les deux géants privés de la défense affirment poser les bases d'une infrastructure industrielle stratégique capable d'assurer, au Canada, l'entretien avancé des chasseurs de cinquième génération. Le projet prévoit la création d'un dépôt spécialisé où les F-35 pourraient être entretenus, réparés et modernisés sans dépendre d'installations étrangères. Pour y parvenir, Lockheed Martin et L3Harris travailleront aux côtés du gouvernement du Canada au sein d'un comité directeur chargé de définir les capacités du futur site, d'organiser la formation de la main-d'œuvre spécialisée et de structurer l'ensemble des services de soutien.

L'annonce de mardi portait sur les appareils déjà acquis par le Canada, mais les retombées pourraient augmenter si le gouvernement décide d'exercer les options d'achat de chasseurs supplémentaires prévues au contrat, a souligné Chauncey McIntosh, directeur général du programme F-35.

Ugo Paniconi a affirmé qu'aucun seuil minimal de F-35 n'est nécessaire pour que le projet voie le jour.

Deux rôles complémentaires

Dans cet écosystème, Lockheed Martin et L3Harris occupent des positions distinctes, mais indissociables. Lockheed Martin est le constructeur du F-35 : il conçoit, assemble et pilote ce programme militaire mondial, devenu un pilier de la puissance aérienne occidentale. L3Harris, de son côté, n'est pas un fabricant d'aéronefs, mais un acteur central de l'ombre. L'entreprise assure le soutien en service, la maintenance lourde et la modernisation des flottes militaires. Au Canada, elle entretient déjà les CF-18 et s'impose comme un partenaire industriel clé des Forces armées.

Dans le cadre du F-35, Lockheed fournit la technologie et la structure du programme, tandis que L3Harris incarne sa continuité opérationnelle sur le terrain, notamment depuis des sites comme Mirabel.

Mirabel s'impose en effet comme le choix le plus logique pour accueillir les F-35, puisque L3Harris Technologies y exploite déjà une flotte de CF-18, estime Philippe Lagassé, professeur agrégé et titulaire de la chaire Barton à la Norman Paterson School of International Affairs.

Souveraineté industrielle et retombées économiques

Dans son communiqué,

Aucun seuil minimal de F-35 n'est nécessaire pour que le projet voie le jour, selon Ugo Paniconi

Lockheed Martin met en avant un argument central : ce partenariat permettrait au Canada de reprendre du contrôle sur la maintenance de sa flotte, de réduire sa dépendance à l'étranger et d'améliorer la disponibilité opérationnelle des appareils.

Au-delà de l'aspect militaire, le projet est aussi présenté comme un levier économique majeur. Philippe Lagassé ajoute que, selon les entreprises, ce modèle permettrait au Canada de gagner en autonomie pour la maintenance de ses avions militaires, tout en diminuant sa dépendance aux infrastructures étrangères.

Le projet pourrait également mobiliser une trentaine de fournisseurs canadiens intégrés à la chaîne industrielle du F-35, avec des retombées économiques estimées à plusieurs millions de dollars par appareil.

À cela s'ajoute un défi important : la création d'emplois hautement spécialisés dans le secteur aérospatial, particulièrement dans la région de Mirabel. L3Harris affirme que les travailleurs canadiens pourraient y réaliser des opérations de maintenance avancée comparables à celles effectuées dans ces installations de pointe.

Ainsi, la concrétisation de ce projet pourrait faire en sorte que Mirabel devienne un maillon central de la chaîne de soutien du F-35 en Amérique du Nord.

Kérosène en hausse, voyages en péril

BENJAMIN BRASSARD
L'Atelier

Le choix des destinations des voyageurs est devenu un véritable casse-tête à la suite de l'augmentation des tarifs aériens canadiens, qui connaissent leur première hausse depuis près de deux ans. La crise énergétique mondiale a créé une envolée de plus de 130 % du prix du kérosène en un an, ce qui a forcé les transporteurs à imposer des surtaxes de carburant allant de 25 $ à 60 $ par billet d'avion.

Dans ce contexte de prix records, les séjours aux États-Unis ont chuté de 24 % par rapport à l'an dernier et les voyages outremer ont augmenté de plus de 11 %.

Casse-tête géographique

Air Canada a l'intention de suspendre les vols à destination de l'aéroport JFK de New York au départ de Toronto et de Montréal à partir du 1er juin.

« Les prix du kérosène ayant doublé depuis le début du conflit avec l'Iran, certaines liaisons et certains vols moins rentables ne sont plus viables économiquement », a déclaré Christophe Hennebelle, porte-parole d'Air Canada, dans un courriel envoyé aux médias, le 17 avril dernier. Air Transat et West Jet ont, eux aussi, choisi de réduire leur nombre de vols vers le marché américain.

Parallèlement, Cuba est rayée de la carte jusqu'en octobre en raison de la crise humanitaire et des pénuries critiques de carburant. Le Mexique vacille également : outre les violences à Puerto Vallarta, le meurtre d'une touriste canadienne, abattue lundi sur le site des pyramides de Teotihuacán, pourrait affecter la demande.

Solutions de rechange

Cette situation incite les Canadiens à opter pour leur propre pays comme destination touristique. Selon une étude de la Chaire de tourisme Transat, 60 % des Québécois visent à remplacer leurs séjours américains vers les autres provinces canadiennes, bien que les prix des vols vers Vancouver et Calgary aient bondi respectivement de 51 % et de 40 % par rapport à l'an dernier. La même étude montre que le Québec demeure une valeur sûre; plus de la moitié des répondants disent vouloir rester dans la province québécoise.

Les voyageurs qui désirent quitter le pays devront composer avec la réalité selon laquelle les aubaines seront de plus en plus rares pour l'été 2026. Ils peuvent opter pour une croisière ou des destinations plus lointaines, comme le Belize ou encore l'Asie du Sud-Est.

Trop confiants face à l'IA? Les données fuitent déjà!

DANAË MIGLIOLI-LEDUC
L'Atelier

Les règles de gouvernance en place pour la sécurisation des données appartiennent à une autre époque. *Juliette Fournier, L'Atelier*

Près d'une organisation sur trois a affirmé que des outils d'intelligence artificielle (IA) ont déjà exposé des données sensibles auxquelles ils n'auraient pas dû avoir accès a révélé une étude mondiale menée par ShareGate.

Malgré cette fuite de données, 93 % des responsables en technologie de l'information (TI) et en sécurité de ces organisations se disent confiants dans la capacité de leur gouvernance – soit l'ensemble des règles, politiques, rôles et processus définis par une organisation pour gérer, sécuriser et valoriser ses données – à encadrer l'IA de manière responsable.

L'IA pour sécuriser des données

ShareGate, développé à Montréal, est un outil de référence utilisé par plus de 100 000 professionnels TI pour simplifier la migration de données vers Microsoft 365 et la gestion des environnements infonuagiques.

Menée auprès de plus de 850 responsables en TI répartis dans 7 pays, l'enquête révèle une adoption fulgurante des outils d'IA comme Copilot pour sécuriser les données des d'organisation TI. Ce serait près de 93 % des organisations qui utilisent totalement ou partiellement des IA, comme Copilot. Une montée en puissance éclair, portée par une confiance quasi unanime a révélé l'enquête.

Mais derrière cet optimisme affiché pour l'IA, les incidents d'exposition de données racontent une tout autre histoire. Près d'une organisation sur trois a vu des informations internes sensibles émerger là où elles n'auraient jamais dû apparaître. En clair, la confiance est élevée, mais le risque, lui, est bien réel.

Des données sensibles exposées

Les données exposées ne sont pas anodines : dossiers clients, documents internes critiques, informations personnelles identifiables, dossiers des ressources humaines, données financières.

Le plus troublant est que, dans la majorité des cas, aucune règle n'a été contournée. Copilot fait exactement ce pour quoi il a été conçu. L'outil révèle les contenus auxquels les utilisateurs ont déjà accès, sans contourner les règles ni les barrières de sécurité.

Le véritable problème réside ailleurs : dans des systèmes de permissions hérités d'une autre époque. Avant l'IA, le surpartage était un risque latent : liens oubliés, accès invités non révoqués, sites non sécurisés. Là où aucun humain n'aurait exploré des milliers de fichiers, l'IA, elle, le fait instantanément.

« L'IA et Copilot n'ont pas créé le problème de gouvernance. Ils l'ont exposé », a souligné Benjamin Niaulin, vice-président produit chez ShareGate. « Pendant des années, les équipes TI ont accumulé des angles morts et travaillent en vase clos. Aujourd'hui, chaque permission oubliée devient un risque immédiat. On ne peut pas protéger ce qu'on ne voit pas et c'est précisément le défi actuel. »

En résumé, là où aucun humain n'aurait fouillé des milliers de documents pour y dénicher une faille, l'IA, elle, le fait en quelques secondes.

Un investissement incertain

Selon l'étude, face à cette réalité, 86 % des organisations ont engagé un nettoyage de leurs contenus. Mais seules 51 % l'ont fait à grande échelle, laissant persister des zones à risque. Or, une protection partielle ne suffit pas : l'IA indexe tout ce qui est accessible.

Les implications économiques ne laissent plus de place au doute. L'intelligence artificielle gruge déjà une part notable des budgets des organisations, et plus de 80 % des organisations misent sur un retour sur investissement concret. En résulte un retour sur investissement difficile et incertain.

« L'IA et Copilot n'ont pas créé le problème de gouvernance. Ils l'ont exposé. » – Benjamin Niaulin

« Si vous ne pouvez pas montrer que les autorisations sont sous contrôle et que les données sensibles sont protégées, le prochain cycle de financement devient plus difficile à justifier », peut-on lire dans l'étude.

Plus des trois quarts des répondants reconnaissent que des actions comme l'audit des accès, le nettoyage des données ou la gestion du cycle de vie influent directement sur leur confiance envers ces investissements. Autrement dit, sans gouvernance rigoureuse, difficile de garantir la rentabilité.

Dans ce contexte, l'intelligence artificielle n'est pas tant une menace qu'un révélateur brutal. Elle force les organisations à affronter leurs propres angles morts et à repenser en profondeur leur gouvernance des données. Une condition désormais incontournable pour espérer concilier innovation technologique et sécurité.

Le Jour de la Terre mobilise autrement

LÉA LEMIEUX
L'Atelier

Les manifestations pour l'environnement ne sont plus ce qu'elles ont déjà été, comme lors de la marche pour le climat à Montréal en 2019. Les Québécois ne sont toutefois pas démobilisés pour autant et préfèrent les initiatives individuelles et communautaires, observe l'organisme Jour de la Terre.

En 2019, la mobilisation était à son « apogée » au Québec. Juste à Montréal, près d'un demi-million de personnes manifestaient avec l'a militante Greta Thunberg. « Depuis ce temps-là, il n'y a plus personne qui va de manière massive dans la rue », explique Valérie Mallamo, directrice générale de l'organisme Jour de la Terre. La pandémie et les réseaux sociaux n'ont pas aidé, croit-elle. « On fait beaucoup de promotion à travers les écrans et les différents outils », mais moins sur le terrain, souligne M^me^ Mallamo. Désormais, les citoyens mènent des « luttes locales » de protection du territoire et créent des « projets collectifs » dans leur communauté.

« La mobilisation existe toujours, certes, mais elle prend d'autres formes et, à mon avis, elle est aussi plus ancrée dans une réflexion sur ce qu'on peut faire concrètement », pense Corinne Gendron, professeure au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'UQAM. Les citoyens sont « conscients » des problèmes environnementaux, mais les gouvernements doivent leur offrir les « moyens » de contribuer dans le contexte économique actuel.

« Aujourd'hui, on parle de l'environnement tous les jours », se réjouit M^me^ Mallamo. « Des fois, au Jour de la Terre, on se demande si, finalement, c'est mission accomplie et si on n'a plus besoin d'en parler parce qu'on en parle tout le temps », se questionne-t-elle. Mais la célébration demeure importante, car le travail « n'est pas fini », souligne-t-elle, citant les récents reculs gouvernementaux.

ÉDITORIAL

Un climat détraqué, des élus gelés

LOU-ANN DECHAMPS

Le 22 avril est marqué par un événement dont probablement personne ne se souviendra : le Jour de la Terre. Cette célébration est de loin la plus inutile de toutes celles qui rythment notre année. Si elle constitue un des seuls moments — avec la publication des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) — où la cause environnementale est sérieusement représentée dans les médias et qu'elle entraîne quelques manifestations éphémères, elle n'en restera pas moins inutile tant que nos dirigeants n'en auront rien à faire.

Ce qui est pire que de s'en moquer complètement, c'est que les gouvernements effectuent même des reculs concernant les mesures environnementales.

Avec la suppression de la taxe carbone au fédéral, l'adoption de la loi C-15 et de la loi C-5 (sous bâillon en plus) ou encore la possibilité que Christine Fréchette relance l'extraction de gaz de schiste, l'avenir qui se profile à l'horizon est sombre, troublé par de la fumée noire.

La perspective selon laquelle tout effort est voué à l'échec si le gouvernement n'y met pas du sien démotive peut-être les troupes. « C'est juste un mégot », « Même si je faisais mon recyclage, ça ne changerait rien au problème », « Une manifestation ne fera ni chaud ni froid à un ministre », « Ça ne fait aucune différence ». Combien de fois a-t-on entendu ces mots? Combien de fois nous sommes-nous dédouanés en nous convainquant que notre contribution n'était qu'une goutte d'eau dans l'océan? Pourtant, chacune de ces petites actions fait une grosse différence. Ces mentalités illustrent parfaitement l'immobilité qui nous touche.

Il est amplement temps que chacun fasse sa part du travail pour que cet océan d'inaction soit traversé par une vague de changement. Et pas simplement pendant le Jour de la Terre. Pas seulement parce que cette action isolée est jolie sur un profil Instagram.

Il faut le faire par pure volonté d'engendrer un changement à long terme et pour forcer nos gouvernements à bouger. D'autant plus que, dans un contexte d'insécurité économique et de tensions sur la scène internationale, tout justifie l'abandon des réglementations et des mesures en faveur de la protection de l'environnement.

Si la crise climatique est la préoccupation de tout le monde, mais n'est la priorité de personne, comment peut-on espérer faire changer les choses?

CHRONIQUE

Messieurs, vous vous en foutez

LÉA LEMIEUX

C'est un beau soir de printemps. Vous venez de mettre la touche finale à votre maquillage. Vous vous rendez à un rendez-vous avec votre nouveau copain. Juste avant de partir, vous vérifiez les antécédents judiciaires de votre flamme, comme on vous l'a conseillé, et vous réalisez qu'elle a un casier judiciaire de violence conjugale bien garni.

Non, nous ne sommes pas dans une réalité dystopique, mais bien au Québec. La première ministre, Christine Fréchette, a accepté d'adopter un « projet de loi inspiré de la loi Clare » mardi. La disposition législative permettrait aux femmes de demander aux services policiers les antécédents judiciaires de leur partenaire afin de savoir si celui-ci a déjà commis des actes de violence. En tant que jeune femme, la simple idée que l'on considère cette option et qu'on légifère en ce sens me terrifie. C'est assez pour me convaincre de rester célibataire toute ma vie.

Détrompez-vous, je crois que l'idée est pertinente dans le contexte actuel. Les femmes se protègent comme elles peuvent. Toutefois, je suis révoltée de voir qu'il s'agit de notre « meilleure » solution face à la hausse des violences faites aux femmes en contexte conjugal. Près de 600 personnes, dont beaucoup de femmes, ont signé la lettre ouverte de Mme Ghazal, qui demande une telle loi. Puis, pendant que mesdames s'activent sur le sujet, où êtes-vous, messieurs? C'est encore la preuve que les femmes doivent prendre les devants et dénoncer. Sinon, rien ne change.

Trop d'hommes ne se sentent pas assez interpellés par le sujet. Surtout nos décideurs, qui, pourtant, se précipitent sur les réseaux sociaux pour condamner chaque nouveau féminicide en direct. La montée des discours violents et masculinistes a pourtant de quoi alarmer n'importe qui. Besoin d'un rappel des actualités misogynes du jour? Il y a eu 62 millions de visites sur un site expliquant aux hommes comment violer une femme a révélé une enquête de CNN. Le neuvième féminicide de l'année s'est produit au Québec, soit autant de féminicides que dans toute l'année 2025.

Avec les réseaux sociaux, les jeunes hommes accèdent à un monde parallèle incontrôlable qui leur inculque de nouvelles idées et de nouvelles valeurs. Je suis épuisée d'entendre que ce sont « nos filles » que l'on doit éduquer, sensibiliser et protéger. Soyons clairs : c'est auprès des hommes qu'il faut agir, de leur jeune âge à l'âge adulte, avec une sensibilisation massive. Sinon, certains deviendront les hommes violents et misogynes de demain…

La CAQ ira de l'avant avec la « loi Gabie Renaud »

EMMANUELLE HODOUL
L'Atelier

Ruba Ghazal, porte-parole de Québec solidaire, et Louise Riendeau, du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. *Juliette Fournier, L'Atelier*

La première ministre du Québec, Christine Fréchette, prévoit présenter la « loi Gabie Renaud » lors du retour au Salon bleu en mai, a-t-elle annoncé mardi après-midi. Cette loi permettrait aux femmes de savoir si leur partenaire a des antécédents de violence.

« L'argent qu'elle a, qu'elle l'utilise pour sauver la vie des femmes », a déclaré Ruba Ghazal, co-porte-parole de Québec solidaire, en point de presse mardi matin. Celle-ci a pressé la nouvelle première ministre de passer de la parole aux actes en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans une lettre ouverte signée par plus de 600 personnes, dont plusieurs personnalités publiques, Mme Ghazal avait notamment invité Mme Fréchette à mettre en place cette loi.

Déjà neuf féminicides en 2026

« Neuf femmes tuées. Neuf familles brisées. Autant de femmes ont été tuées qu'en 2025, mais en seulement quatre mois », a déploré Mme Ghazal. « Il faut donner aux femmes les outils pour se protéger et prendre des décisions éclairées », a souligné la politicienne.

La loi prendra le nom de Gabie Renaud, une femme assassinée à Saint-Jérôme en octobre dernier par son conjoint, qui avait de graves antécédents en matière de violence conjugale.

Elle s'inspire de la loi de Clare au Royaume-Uni, qui autorise les services de police à communiquer aux personnes concernées des renseignements sur les antécédents judiciaires d'un partenaire, ainsi que le niveau de danger encouru par ces personnes.

Cela permettrait aux femmes de prendre des décisions éclairées concernant leur sécurité et leur relation conjugale, a souligné Louise Riendeau, coresponsable des dossiers politiques du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

La co-porte-parole solidaire a aussi interpellé Mme Fréchette en réclamant la création d'un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité, plutôt que de laisser ce dossier au secrétariat actuel. « [la condition féminine], c'est une note en bas de page, un dossier en bas de la pile », a-t-elle dénoncé. Pourtant, le problème de la violence conjugale est « urgent », selon Mme Ghazal.

Aller au-delà des symboles

Avoir une femme première ministre est un symbole encourageant, selon la politicienne, mais qui demeure insuffisant. « On doit aller au-delà des symboles, parce que les symboles, ça ne sauve pas des vies », a-t-elle affirmé.

« Les solutions sont connues et multiples, il ne manque que la volonté politique », a martelé Mme Riendeau. Les besoins des ressources d'hébergement des femmes en situation de violence conjugale sont importants. « Des maisons débordent et se voient contraintes de mettre des femmes sur des listes d'attente », a déclaré Mme Riendeau.

Mme Ghazal ajoute que les organismes sont incapables d'offrir un hébergement à la moitié des femmes qui en auraient besoin.

Un ministère spécifique permettrait d'assurer davantage de ressources financières et une vision à long terme, selon elle. Le ministre Eric Girard avait prévu dans le budget précédent un montant alloué à la future première ministre. C'est cet argent qui pourrait servir à financer de nouvelles maisons d'hébergement, entre autres, pour Mme Ghazal.

Appui du milieu artistique

« Est-ce que ce n'est pas aujourd'hui un enjeu de sécurité publique majeur? Ou est-ce que c'est en train de devenir banal? » s'est insurgée Ingrid Falaise, écrivaine du livre *Le monstre,* qui relate son vécu personnel de la violence conjugale.

« [La condition féminine], c'est une note en bas de page, un dossier en bas de la pile »
– Ruba Ghazal

« On a fini par accepter que ce soit comme ça que ça se passe. C'est vraiment grave », a souligné Safia Nolin à *L'Atelier*. L'autrice-compositrice-interprète a dénoncé « l'inaction » du gouvernement face à un problème qui « touche tout le monde ». Pour cette dernière, l'absence d'un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité, « dans un monde où l'androsphère prend tellement de place » est regrettable.

« Le gouvernement ignore l'urgence. En ce moment, soyons honnêtes, je ne regarde pas que nos vies, à nous, les femmes, la moitié de la population mondiale, soient traitées comme une priorité », a déclaré Mme Falaise lors du point de presse. Les femmes ont besoin que le Québec démontre une véritable volonté de changer les choses, a-t-elle conclu.

Vers une autonomie spatiale canadienne

MORGANE CARDIN
L'Atelier

Le Canada a présenté un projet de loi qui vise à soutenir les activités spatiales du pays, ayant notamment pour objectif de réglementer et de superviser ses lancements et ses sorties. Proposée mardi par Steven MacKinnon, ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, la Loi sur les activités spatiales canadiennes mise sur la protection de ses intérêts économiques et militaires en matière d'accès à l'espace.

Étant le seul pays du G7 qui ne dispose pas de ses propres capacités de mise en orbite, le Canada doit se fier aux installations d'autres pays, en particulier des États-Unis. Le gouvernement souhaite donc établir un cadre réglementaire précis pour encadrer les opérations de décollage spatial et de rentrée atmosphérique depuis son territoire, tout en stimulant les investissements, l'innovation et la croissance durable du secteur dans les décennies à venir.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté de renforcer la souveraineté nationale, a souligné la ministre de l'Industrie et responsable du Développement économique pour les régions du Québec, Mélanie Joly, dans un communiqué de presse de Transports Canada. « En élargissant les activités spatiales ici même, au pays, et en mettant en œuvre la nouvelle stratégie industrielle de défense, nous ouvrons la voie à de nouvelles possibilités pour les entreprises et les innovateurs canadiens. Nous créerons ainsi des emplois de grande qualité, stimulerons l'économie nationale et renforcerons la sécurité du Canada », a-t-elle souligné.

L'investissement de 200 millions de dollars dans une rampe de lancement détenue par le Canada en Nouvelle-Écosse, évoqué par Sean Fraser, ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, illustre concrètement cette ambition.

Fréchette désigne ses ministres

PERLINA ROSSI-BROWN
L'Atelier

La nouvelle composition du Conseil exécutif offrira « un souffle nouveau » au Québec, croit Christine Fréchette. Son équipe sera composée de 17 hommes et de 12 femmes, a-t-on appris mardi.

Entre coût de la vie, itinérance, protection de l'identité québécoise et meilleure collaboration avec les villes, la nouvelle première ministre a indiqué les priorités de son nouveau cabinet lors de la cérémonie à l'Assemblée nationale.

Parmi ses annonces, la première ministre a dévoilé un nouveau poste de ministre délégué aux Régions. « Avec l'appui de notre conseil des régions, je suis persuadée que vos intérêts seront mieux entendus », a déclaré Mme Fréchette. C'est le député de Chapleau, Mathieu Lévesque, qui occupera ce poste.

La cérémonie d'assermentation du Conseil des ministres marque également le retour de François Bonnardel, anciennement ministre de la Sécurité publique, qui avait été écarté du caucus de l'ancien premier ministre François Legault dans la foulée du scandale SAAQClic. En plus d'être leader du gouvernement Fréchette, M. Bonnardel est désigné ministre de l'Immigration. Ce dernier aura la responsabilité de « rouvrir, pour deux ans, le Programme de l'expérience », a déclaré la première ministre.

Jean-François Roberge perd ainsi le ministère de l'Immigration, mais garde celui de la Langue française et de la Laïcité.

Bernard Drainville — adversaire de Christine Fréchette lors de la course à la chefferie de la Coalition avenir Québec (CAQ) — a pour sa part été nommé ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, soit le poste qu'occupait Mme Fréchette avant d'être première ministre désignée.

Geneviève Guilbault, l'ancienne vice-première ministre de François Legault, a été écartée du caucus. En janvier 2026, celle qui était également ministre des Affaires municipales avait annoncé qu'elle quitterait la vie politique à la fin de son mandat actuel pour se consacrer à sa vie de famille.

Christine Fréchette a misé sur la continuité pour former son Conseil des ministres. *Jacques Boissinot, La Presse canadienne*

À ce départ s'ajoute celui de Gilles Bélanger, qui occupait le poste de ministre de la Cybersécurité et du Numérique au sein du gouvernement Legault. France-Élaine Duranceau le remplacera. Cette dernière restera aussi ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du Trésor.

Des piliers de la CAQ demeurent

Outre ces départs, plusieurs autres grands noms de l'ère Legault restent en poste. C'est le cas de Ian Lafrenière, qui conserve la Sécurité publique (rebaptisée Sécurité intérieure) et les Relations avec les Premières Nations et les Inuit. Ce dernier a également été nommé vice-premier ministre.

Simon Jolin-Barrette, lui, reste à la Justice, mais perd les Relations canadiennes. Il obtient plutôt la responsabilité des Affaires constitutionnelles. Il pourra ainsi poursuivre le travail sur sa constitution québécoise, qui est loin de faire consensus au sein du gouvernement et de la population civile.

Ce sera Jean Boulet qui prendra le relais du ministère des Relations canadiennes, en plus de garder celui du Travail.

Eric Girard reste aux Finances et obtient les Infrastructures. « Afin d'alléger la pression sur le portefeuille des Québécois, [je l'ai] chargé d'évaluer tous les scénarios possibles pour réduire le prix de certains biens de consommation », a mentionné Mme Fréchette en conférence de presse.

Sonia Bélanger reste à la Santé, Sonia LeBel à l'Éducation, Martine Biron à l'Enseignement supérieur, Christopher Skeete aux Relations internationales et Mathieu Lacombe à la Culture. Lionel Carmant fait son retour au Conseil des ministres et reprend la responsabilité des Services sociaux et de la Lutte contre l'itinérance.

« Je suis persuadée que vos intérêts seront mieux entendus »
– Christine Fréchette

Plusieurs ministres changent également de responsabilités. Pascale Déry va à l'Environnement, Kateri Champagne Jourdain aux Ressources naturelles, Jean-François Simard à l'Emploi et Benoit Charette aux Transports. Samuel Poulin, qui avait appuyé Bernard Drainville durant la course, prend du galon en obtenant les Affaires municipales, Donald Martel conserve l'Agriculture, Amélie Dionne, le Tourisme et Chantal Rouleau, la Solidarité sociale.

Parmi les nouveaux visages, on retrouve Mathieu Lévesque, au poste de ministre délégué aux Régions et responsable de la Jeunesse. Daniel Bernard sera ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, et Catherine Blouin obtient la responsabilité de la Famille. Les députées Karine Boivin-Roy et Kariane Bourassa deviennent respectivement ministres de l'Habitation et du Sport.

Un comité pour négocier avec Trump

ÉLODIE BRÉNIEL
L'Atelier, à Ottawa

De Magali Picard à Erin O'Toole, jusqu'à Jean Charest, le bureau du premier ministre Mark Carney a dévoilé mardi les 24 membres de son nouveau comité consultatif sur les relations économiques entre le Canada et les États-Unis.

Le nouveau groupe, composé de dirigeants d'entreprise et d'experts, viendra remplacer son équivalent qui avait été créé par Justin Trudeau. Ce comité aura pour objectif la « mise en commun du savoir-faire et l'élaboration de stratégies » entourant les relations économiques du Canada avec son voisin du Sud.

Le premier ministre du Canada a affirmé en Chambre qu'il s'agissait d'un « grand honneur » d'avoir la participation de la présidente de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, Magali Picard, ainsi que celle du président de l'Association de l'aluminium, Jean Simard.

« On va avoir un contact plus direct avec l'équipe de négociation », a expliqué Jean Charest, ex-premier ministre du Québec, qui faisait partie du précédent comité créé par Justin Trudeau.

« Je suis très honorée d'amener ces perspectives [des entreprises de la Chambre de commerce du Canada] au comité consultatif », a affirmé quant à elle Candace Laing, présidente et directrice générale de la Chambre de commerce du Canada.

Malgré les différences de stratégies économiques entre le Canada et les États-Unis, elle considère que cette relation reste importante pour les entreprises canadiennes.

« Le Canada est à son meilleur lorsque les gouvernements, les travailleurs, les entreprises et les chefs de file de l'industrie travaillent main dans la main », a déclaré le ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, Dominic LeBlanc.

La première rencontre du comité consultatif, présidé par Dominic LeBlanc, aura lieu le 27 avril 2026.

JANICE CHARETTE

Objectif : protéger l'ACEUM

ÉLODIE BRÉNIEL
L'Atelier, à Ottawa

L'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) « est un accord très fort. Il n'y a pas besoin de renégocier, il n'y a pas besoin de l'ouvrir et de changer les fondements », a déclaré Janice Charette, négociatrice commerciale en chef du Canada auprès des États-Unis, au Sommet sur l'avenir des affaires à Ottawa, le 21 avril.

« C'est un accord qui apporte des bénéfices aux entreprises, aux employés, aux travailleurs, aux familles et aux communautés aux États-Unis, au Mexique et au Canada », a-t-elle expliqué. Une hausse de 27 % des échanges commerciaux entre les pays a été constatée après l'arrivée de l'ACEUM. Ses priorités sont claires: « protéger les fondements de cet accord et ne pas les réviser » tout en tentant d'alléger les tarifs douaniers américains. Il faut aussi « réduire les barrières commerciales entre le Canada et les États-Unis », a-t-elle expliqué. Elle croit, cependant, qu'il est important de construire des liens avec d'autres pays pour assurer une sécurité économique.

« M. Carney a été élu avec la promesse principale qu'il allait livrer une victoire face aux Américains en éliminant les tarifs. Un an plus tard, les tarifs ont doublé et s'appliquent beaucoup plus largement aux produits », a dénoncé le chef de l'opposition, Pierre Poilievre, aux journalistes.

Le ministre LeBlanc a répliqué en affirmant que le Canada est « dans la meilleure situation [par rapport à] n'importe quel autre pays au monde quant aux relations commerciales avec les États-Unis ». Les négociations sont en cours, a-t-il affirmé.

L'Accord Canada–États-Unis–Mexique doit être réexaminé le 1er juillet 2026. Les trois pays décideront de mesures communes et de la pertinence d'une prolongation de 16 ans de l'accord. En cas de désaccord, ils devront se rencontrer annuellement jusqu'à ce qu'une entente émerge ou jusqu'à la fin de l'accord en 2036.

Janice Charette a participé au Sommet sur l'avenir des affaires à Ottawa mardi. *Adrian Wyld, La Presse canadienne*

Place à la finale

DANAË MIGLIOLI-LEDUC ET ANTOINE LAFONTAINE-MESA
L'Atelier

Irdens Exantus, Fyore et Luan Larobina sont les artistes qui iront en finale de la 30e édition des Francouvertes. Les derniers résultats ont été annoncés sur le compte Instagram du concours quelques heures après la dernière soirée des demi-finales mercredi dernier, ce qui a confirmé l'identité des trois finalistes.

Le grand gagnant des demi-finales a sans nul doute été le rappeur Irden Exantus, qui a accumulé le plus de points avec sa performance haute en émotion, accompagnée de choristes lors de la première soirée de cette phase du concours.

Le jeune homme, également comédien, a touché le public et le jury avec une prestation alliant gospel, soul et rap avec sa voix juste et mélodieuse. En s'assurant la première place, le Lavallois amorce la phase finale comme grand favori pour remporter le concours.

Les deux autres artistes sur le podium sont Fyore et Luan Larobina, coiffant au poteau Spaghatt et Noëm, après avoir participé à la dernière journée des demi-finales.

Fyore est une artiste qui se démarque par un style éclectique. Dans plusieurs de ces morceaux, on peut entendre des mélanges d'hyperpop, d'afropop, de R&B et parfois même de deep house. L'artiste originaire de Gatineau a offert une performance mémorable, lors de laquelle elle a invité son professeur de tama — instrument originaire de l'Afrique de l'Ouest — pour un solo qui lui a valu une ovation.

De son côté, Luan Larobina a su capter l'attention d'un public soudainement plongé dans un silence attentif lors de sa prestation, livrée à la fois en français et en espagnol. Née d'un père argentin et d'une mère gaspésienne, elle tisse un pont entre rythmes latins et folk acoustique québécois. Son univers musical se démarque par l'intégration de paroles en espagnol, la douceur enveloppante de ses compositions et l'importance accordée à la guitare acoustique, au cœur de ses mélodies.

La finale se tiendra le 11 mai prochain au Club Soda.

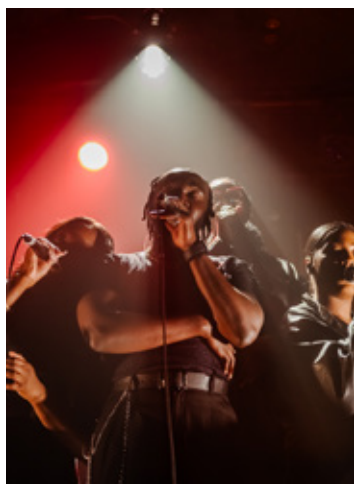

Irdens Exantus, aussi acteur, a notamment joué dans *Guibord s'en va-t-en guerre* **(2015).** *Photo fournie par les Francouvertes*

Les Francouvertes comme tremplin artistique

ALEX RIOUX
L'Atelier

La foule réunie au Lion d'Or lors des demi-finales *Photo fournie par les Francouvertes*

Le concours musical des Francouvertes offre une vitrine d'exception aux participants issus de la francophonie canadienne et des communautés autochtones. Depuis le début du mois de mars, les 21 artistes sélectionnés se produisent sur la scène du cabaret Lion d'Or à Montréal afin de se qualifier pour les finales au Club Soda le 11 mai prochain.

La compétition compte 11 soirées de performances en tout. C'est le temps nécessaire aux artistes pour se faire connaître dans l'industrie. « Il y a vraiment beaucoup de gens de l'industrie, soit dans le jury, soit dans la salle. Il y a même beaucoup de compagnies de disques qui viennent dès les débuts des préliminaires pour confirmer des artistes qu'ils avaient dans leur mire ou pour en découvrir d'autres », explique la directrice générale des Francouvertes, Sylvie Courtemanche.

Les Francouvertes se proclament « concours-vitrine », où les rencontres à travers les épreuves sont aussi importantes que les prix gagnés. « Le contact physique, humain, de venir faire un spectacle, de rencontrer sur place des gens de l'industrie qui peuvent aller te voir à la pause entre deux groupes, puis te dire : "j'ai aimé ça ce que tu as fait, voici mon numéro, appelle-moi, j'aimerais ça qu'on jase" », justifie le poids d'un tel concours comparé à la visibilité des plateformes numériques selon Mme Courtemanche.

« Ce serait mentir que de dire que ce n'est pas important de jouer à Montréal », répond-elle au sujet de la place culturelle de la métropole dans la carrière des artistes québécois.

Les prix à gagner

Une panoplie de récompenses est remise aux participants selon leur place. « Ce sont des prix qui sont tous axés sur la professionnalisation, puis l'accès à pouvoir faire des spectacles, à avoir des heures de studio et des bourses », précise la directrice générale.

Le Studio Dandurand, cofondé par Louis-Jean Cormier et Guillaume Chartrain, offre 20 heures de studio d'enregistrement, y compris les services, au ou à la finaliste du concours. Une offre qui semble évidente aux yeux des propriétaires. « On aime beaucoup la relève, on l'encourage, on essaie de la motiver, ce qui fait qu'on se retrouve souvent à travailler avec », souligne Guillaume Chartrain.

« Souvent, les jeunes qui sortent des Francouvertes n'ont pas fait beaucoup de studio. Ils rentrent, ils sont excités, stressés. Notre job, c'est juste de dire : "on a l'expertise pour que vous trippiez avec nous autres, au niveau sonore" », ajoute-t-il au sujet de son implication pour la relève.

Guillaume Chartrain souligne la collégialité qui règne dans le milieu : « L'important, c'est de se connecter avec du monde, de la compétition, parce que ça va être de futurs collaborateurs. C'est du monde qu'ils [les participants] vont voir pendant toute leur vie ».

Si l'importance de la compétition est soulignée par tous, celle-ci demeure toutefois menacée par le manque de subventions.

Muhoza, gagnant de l'édition 2025

Muhoza, rapeur montréalais aux notes de jazz et de hip-hop, a remporté l'édition de l'année dernière. Il reconnaît que les Francouvertes ont propulsé sa carrière, une carrière maintenant professionnelle. « Avant, c'était vraiment comme un passe-temps. Ça a aussi donné de la crédibilité auprès de mes proches, comme ma mère ou ma tante, car elles ne voulaient pas que je fasse du son. Elles pensaient que je gâchais ma vie », raconte l'artiste de 22 ans.

« C'est une communauté, ça rapproche. On a tous le même stress. » – Muhoza

Pour Muhoza, les Francouvertes « ce sont un peu nos *playoffs* [séries éliminatoires] dans la musique. Le fait que c'est un concours, on en parle. Puis c'est ça l'importance qu'il y ait cette vitrine-là. Oui, c'est un concours, mais c'est aussi une super grosse vitrine, parce que, souvent, les artistes qui font les Francouvertes, tu vas les voir dans toutes les programmations au Québec après ». « C'est une communauté, ça rapproche. On a tous le même stress. On est contents d'être là sans être en compétition », confie-t-il en parlant de l'aspect angoissant des éliminations.

Une angoisse que connaîtront les participants lors de la finale, le 11 mai prochain.

Le public à l'aide du concours musical

LOU-ANN DECHAMPS
L'Atelier

Si ce n'est pas la première fois que le subventionnement de la culture est remis en question au Québec, c'est bien la première fois que les Francouvertes vont jusqu'à demander de l'aide au public.

Pour justifier la nécessité d'avoir recours au sociofinancement, Sylvie Courtemanche, directrice générale des Francouvertes, dénonce le manque de subventions : « On tombe dans les critères liés aux concours qui font qu'on n'a pas le droit à des subventions au fonctionnement, c'est-à-dire pour les salaires, la production, la promotion, les frais administratifs, tout ce qui va dans un budget d'événement. » Elle précise que le seul financement au fonctionnement leur vient de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Sylvie Courtemanche souligne également que la campagne ne se limite pas uniquement à lever les fonds nécessaires à la survie de l'événement. « Elle est là aussi pour lever un petit drapeau auprès des instances gouvernementales et des potentiels subventionneurs », indique-t-elle.

La directrice souligne que les seuls soutiens financiers accessibles, notamment par l'entremise de MusicAction ou de la SODEC, sont des subventions à projet. Ces « projets » désignent des activités connexes, comme la journée des rencontres professionnelles prévue le 23 avril ou la série de vidéos de présentation des artistes, *Les 21*. Cela dit, l'accès à ces fonds demeure difficile. Elle déplore que de nombreux programmes refusent les demandes ou soient tout simplement abolis.

Les Francouvertes proposent des lots par l'intermédiaire du site La Ruche, dont l'achat sert à atteindre un objectif financier. Celui-ci doit être en atteint en totalité, faute de quoi le festival ne touche aucun des fonds. Bien que l'objectif soit loin d'être atteint, Sylvie Courtemanche affirme ne pas être inquiète, puisque la campagne est échelonnée sur deux mois et demi et qu'une promotion de l'initiative est prévue.

En ce qui concerne les prochaines éditions, la directrice générale entend obtenir plus de financement, du secteur tant privé que public. S'il s'agit d'un échec, la directrice déclare qu'il faudra supprimer la diffusion en ligne ou *Les 21*, voire les deux. Une perspective inadmissible pour Mme Courtemanche : « Je ne sais même pas si, moi-même, je continuerai à être aux Francouvertes si on doit faire ce genre d'opérations là. »

Exposer la musique d'ici grâce à une application

LÉA LEMIEUX
L'Atelier

L'algorithme de l'application OuiMusic, créée par Brice Armel Simeu, est entraîné pour proposer au moins 30 % de contenu québécois francophone. *Juliette Fournier, L'Atelier*

Découvrir les artistes québécois francophones avec une application qui met en avant leur musique sera bientôt possible. Brice Armel Simeu, étudiant au doctorat en science politique à l'UQAM, a créé l'application OuiMusic afin d'offrir une solution concrète au manque d'exposition de la musique locale sur les grandes plateformes de diffusion, comme Spotify et YouTube.

« La mission d'une plateforme comme Spotify, ce n'est pas d'exposer l'artiste. C'est de *streamer* les contenus qu'il a de manière à gagner beaucoup d'argent avec ce *stream*-là », explique l'étudiant au doctorat. Il a donc voulu « répondre aux déserts culturels numériques liés aux algorithmes ».« Je me rendais compte que je découvrais des choses sur la culture québécoise parce que je les cherchais par moi-même », raconte-t-il. La découvrabilité des contenus francophones québécois est difficile, c'est-à-dire qu'il est plus rare d'être exposé à ceux-ci en ligne sans les chercher, démontrent les études.

Sur OuiMusic, le contenu musical est proposé à l'utilisateur en fonction de son pays de résidence et de la langue y étant parlée. Les artistes locaux peuvent publier quelques chansons de leur discographie qu'ils veulent mettre en avant. Ils y indiquent aussi la plateforme de diffusion sur laquelle ils souhaitent que leur musique soit consommée. L'objectif est de centraliser les écoutes d'un artiste sur une seule plateforme, soit celle qui rémunère le mieux son contenu, par exemple. Les utilisateurs peuvent même envoyer de l'argent à un musicien émergent qui les aurait « séduits », explique M. Simeu. Le lancement officiel de OuiMusic aura lieu le 20 mai prochain, mais il reste du travail à faire. « Il faudrait soit des investisseurs, soit des subventions. Il faut de l'argent pour que l'accessibilité puisse être assez forte » pour accueillir des dizaines de milliers d'utilisateurs, souligne M. Simeu.

Géolocaliser sa culture

En plus de l'application musicale, l'Uqamien a créé OuiTogether, une plateforme qui présente la culture de chaque ville. Livres, radios et médias communautaires, performances, arts visuels, événements : tout y est exposé par ville québécoise. « L'idée, c'est de donner à chaque culture un espace de découverte et aussi d'existence dans le numérique« , soutient M. Simeu. La plateforme n'est qu'un site Web pour le moment, mais une application sera créée. Le lancement de OuiTogether est prévu pour la rentrée automnale. »Je pense que c'est aussi un outil vraiment important pour le gouvernement« , dit l'étudiant à propos de ses plateformes. Elles sont une »solution importante, mais pas magique« pour découvrir la culture d'ici.

Le Ginkgo et des portes closes

JULIANNE MONDOLONI
L'Atelier

Les étudiants de l'UQAM se heurtent de plus en plus souvent à des portes closes devant le café-bar Ginkgo. Situé au pavillon de l'ESG, l'établissement justifie ces fermetures anticipées par une baisse d'achalandage, bien que les horaires officiels restent inchangés en ligne. Un vendredi soir, l'endroit peut ainsi fermer ses portes entre 16 h et 19 h.

« C'est vraiment frustrant d'y aller pour réaliser que c'est fermé. Ça m'est arrivé souvent en trois ans », a déploré l'étudiante Béatrice Deslongchamps.

Serveur au Ginkgo depuis quatre ans, Renaud Dion-Lapierre a constaté la chute d'achalandage. « Le Ginkgo ne peut pas se permettre de payer des employés à se tourner les pouces. C'est ce qui se passait depuis plusieurs mois », a-t-il expliqué. « Les gens n'ont plus les moyens de dépenser dans un bar », a-t-il ajouté.

Un parcours musical rythmé

GABRIELLE BUJOLD-MARTINEAU
L'Atelier

L'éclairage suit le rythme de la performance et élève l'ambiance musicale. *Gabrielle Bujold-Martineau, L'Atelier*

Accompagné d'artistes-interprètes, le batteur François Tremblay assume son identité musicale lors d'une performance aux allures de soul et de rock au Petit Campus. Immédiatement, le rythme englobe la salle jusqu'au fond de la scène. Le musicien mène chaque performance musicale pour son projet de fin d'études en tant que compositeur et directeur.

Les percussions ne sont pas assourdissantes, mais mélodieuses lorsqu'elles s'agencent à la voix d'Ally Neah, la chanteuse. Les cordes des guitares créent une harmonie avec les tambours et les cymbales. Chaque mot est suivi d'un écho musical, une touche distinctive de la direction artistique de François Tremblay.

Ses compositions de fin d'études unissent deux genres musicaux distincts, soit le jazz et le rock, pour transmettre l'univers entendu et vécu par l'artiste polyvalent. Son répertoire francophone est mené par une énergie entraînante et envoûtante et, sans le vouloir, la musique prend en otage l'humeur de la pièce. En prenant la scène, l'artiste vient clore son baccalauréat en interprétation jazz-pop à l'UQAM et continue son chemin vers sa carrière professionnelle.

Une intimité envoûtante

Aussi évocateurs qu'humains, les morceaux présentés utilisent une saturation musicale pour capter l'attention. Entre le relais des instruments, un silence peut être perçu, alors qu'au même moment le guitariste décline ses accords.

Avant la performance de sa chanson *Bâillon,* le musicien glisse un mot sur le processus de création qui lui a permis de « mettre le doigt sur ce sentiment » d'affirmation de soi, de questionnement, qui précède les relations ambiguës qui s'ensuivent.

Emporté par la prestation d'Ally Neah, le batteur se perd lui-même dans la musique.

EMPLOI

Les étudiants peinent à trouver leur gagne-pain

SAMUEL CLAVET
L'Atelier

La fin des cours approche, et plusieurs étudiants de l'Université du Québec à Montréal tentent de combler leurs temps libres, mais nombreux sont ceux qui affirment avoir de la difficulté à trouver du travail ou à décrocher des stages.

Émilie, une étudiante au baccalauréat en relations internationales et droit international, occupe un poste de serveuse dans un restaurant de la Rive-Sud dans la région de Montréal. Elle cherche présentement un deuxième emploi pour la saison estivale, maintenant que son horaire s'est dégagé, mais la tâche n'est pas simple. « C'est difficile, je fouille LinkedIn de fond en comble », a-t-elle dit.

Pour Maxime, trouver un travail s'avère tout aussi compliqué. « Le plus gros défi, c'est qu'il y a peu d'emplois et beaucoup de gens qui cherchent du travail. Je pensais que ça allait être plus facile, mais ça ne l'est pas », souligne-t-il.

Quitter la ville

Hady, quant à elle, travaille au café Salon G pendant la session. Pour elle, s'éloigner de la métropole a été la solution. « J'ai essayé à Montréal, mais ce n'était pas facile, alors je suis allée en région et j'ai pu trouver quelque chose », souligne-t-elle. Elle est femme de ménage dans un hôtel de Baie-Saint-Paul et la jeune femme y retournera pour une deuxième fois cet été.

L'industrie touristique québécoise génère quelque 400 000 emplois par année ; de ce nombre, 36,7 % sont concentrés pendant la saison estivale.

Selon les estimations du ministère du Tourisme, pas mois de 65,5 millions de visiteurs ont voyagé au Québec en 2024, ce qui a permis à la province de générer 18,1 milliards de dollars.

D'après Hady, cette industrie nécessite de la main-d'œuvre, et les étudiants ont besoin d'elle pour remplir leurs poches.

Après avoir atteint un creux de 9 % en juillet 2022, le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans a fortement augmenté, dépassant le niveau prépandémique depuis mars 2024.

Au quatrième trimestre de 2025, un peu plus de 112 000 emplois étaient disponibles. Il s'agit du trimestre où le nombre d'emplois disponibles était le plus faible depuis 2018.

Selon Statistique Canada, en 2024, seuls 59,7 % des étudiants âgés de 20 à 24 ans occupaient un emploi.

PROCÈS POUR MEURTRE

La saga des frères Pinel se poursuit

ANTOINE PAQUETTE
L'Atelier

Une nouvelle étape a été franchie dans le procès des frères Chad et Jayden Pinel, accusés du meurtre au second degré de Conor O'Loughlin, un étudiant de l'Université McGill poignardé au thorax le 18 mai 2024.

Un voir-dire s'est en effet tenu mardi, au palais de justice de Montréal, afin de déterminer l'admissibilité de la preuve de la défense en vue du procès devant jury, qui doit débuter mercredi prochain, dans le but d'éclaircir les circonstances « nébuleuses » de la soirée du meurtre.

Procédure de voir-dire

Pendant un voir-dire, les avocats présentent des arguments qui ont pour but de convaincre le juge qu'une preuve doit être acceptée ou exclue.

De l'autre côté de la vitre de la salle d'audience, les frères Pinel scrutaient, d'un regard impassible, les échanges entre les avocats et la juge Catherine Perreault.

Durant l'audience d'environ deux heures, la juge Perreault a clarifié les arguments des avocats à la moindre interrogation. Une question cruciale demeure inconnue : « Quelle était l'intention de Conor O'Loughlin lorsqu'il est allé cogner à la porte [de l'appartement] 185 ? » Les circonstances du meurtre demeurent très « nébuleuses », a réitéré la juge Perreault.

État d'esprit de la victime au moment des faits

Pour la défense, il était question d'une nuance : pouvoir exposer un doute sur l'état d'esprit de la victime au moment de l'altercation « tendue » avec les deux accusés. « Était-il curieux d'aller rejoindre la fête en entendant la musique ou était-il dans un état d'esprit d'animosité ? », a questionné l'avocat.

Les frères Pinel seront de retour au palais de justice de Montréal le mercredi 29 avril pour présenter leurs témoignages devant le jury.

Les frères Pinel témoigneront le 29 avril. *Wikimedia Commons*

Montréal conteste un jugement en Cour d'appel

ALEX RIOUX
L'Atelier

La Cour supérieure du Québec avait reconnu en 2024 que le profilage racial était systémique au sein du SPVM. *Christinne Muschi, La Presse canadienne*

Les avocats de la Ville de Montréal ont contesté mardi matin les méthodes d'indemnisation des victimes de profilage racial par ses policiers.

L'affaire remonte à quelques années. Des citoyens issus de minorités visibles alléguaient avoir été injustement ciblés par le phénomène du profilage racial par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) entre la mi-août 2017 et janvier 2019.

La Ligue des Noirs du Québec, organisation qui lutte pour les droits de la personne, est à l'origine de l'action collective. En septembre 2024, l'organisation saluait « la décision la plus importante sur l'enjeu du profilage racial par la police au Canada ».

Le jugement de la Cour supérieure a établi que « la Ville de Montréal est responsable du profilage racial commis par ses policiers dans l'exécution de leurs fonctions ». La juge Dominique Poulin, responsable du jugement, a conclu que le profilage racial est « systémique » au sein des pratiques du SPVM, menant à des dédommagements allant de 2500 $ à 5000 $ par personne racisée.

En 2017, Alexandre Lamontagne a été la figure de proue de l'action collective à la suite d'une intervention policière au cours de laquelle il a été immobilisé au sol sans motif valable. Son cas, jugé prépondérant, a servi d'exemple pour toutes les autres personnes racisées interpellées par le SPVM sans motifs valables.

Selon les conclusions du dernier jugement, « tous les membres auraient la même situation que M. Lamontagne », a proclamé l'avocat qui représente la Ville de Montréal, Raphaël Lescop. L'appelant souligne que les indemnisations devraient se faire sur une base individuelle et non collective.

« On n'est pas capables de déterminer qui a été victime de discrimination », a déclaré vigoureusement, derrière la barre, le second avocat de la Ville de Montréal, Jean-Nicolas Legault-Loiselle.

L'avocat de la Ligue des Noirs du Québec, Me Mike Diomande, a répondu que la Ville « décide de sortir du recours collectif pour le traiter sur un angle individuel, ce qui est contraire à l'esprit du recours collectif ».

Le nombre d'interpellations estimé

Le nombre approximatif de victimes de profilage racial par le SPVM a été calculé selon le rapport de recherche du professeur Victor Armony, de l'Université du Québec à Montréal.Cette étude a démontré que les personnes racisées sont contrôlées quatre fois plus qu'une personne qui ne l'est pas. Les indemnisations en attente sont donc basées sur des calculs de proportions face aux « sur-interpellations » de la police.

La Ville de Montréal a argumenté à ce sujet. « On est vraiment dans l'approximation, mais, devant la cour, ce n'est pas suffisant, ce verdict-là. En droit, on ne peut pas utiliser une règle de trois », a souligné Me Legault-Loiselle.

Me Diomande a rappelé que l'étude avait été réalisée avant le recours collectif à la demande de la Ville : « C'est-à-dire que la Ville a donné accès à ses bases de données et a demandé de faire un rapport sur l'interpellation des personnes racisées et élaborer des indicateurs. »

L'avocat a d'ailleurs ajouté que la Ville de Montréal se limitait à « une reconnaissance sans fondement. Ce n'est pas une reconnaissance dans le but d'indemniser, de réparer. Une reconnaissance sans réparation, ça n'a pas de valeur ».

> **« Une reconnaissance sans réparation, ça n'a pas de valeur » – Me Mike Diomande**

À ce propos, la juge Julie Dutil a demandé au tribunal si l'indemnisation ne devrait pas se baser sur une estimation afin de refléter la dimension symbolique de cette première cause d'action collective contre la discrimination raciale au Canada.

Depuis 2020, les policiers du SPVM ne peuvent plus procéder à des interpellations sans motifs. « Le sans motif n'existe plus. Aujourd'hui, ça prend des motifs observables parce qu'en plus, les motifs doivent être consignés dans la fiche d'interpellation, ce qui n'était pas le cas avant », a annoncé avec fierté Me Diomande.

« Il ne s'agit pas juste du cas d'Alexandre Lamontagne, qui se promène dans la rue, puis vous l'interpellez. Ça, ça ne marche plus aujourd'hui », a-t-il conclu.

Des détenus introuvables en Ontario

ANTOINE PAQUETTE
L'Atelier

Des détenus provenant des prisons ontariennes en fuite ? Non, ce n'est pas le scénario du film à succès *À l'ombre Shawshank*. Depuis 2021, près de 160 détenus ont été libérés à tort du système carcéral provincial en Ontario, un scandale naissant qui agite la province depuis la semaine dernière.

Grâce à une demande d'accès à l'information, *Global News* a révélé que 157 détenus avaient été libérés à tort des prisons de la province entre 2021 et septembre 2025. Les documents démontrent que plusieurs détenus sont restés introuvables pendant des mois à la suite de leur libération.

« C'est inacceptable, il n'y a aucune excuse, a admis le premier ministre ontarien, Doug Ford. À tous les niveaux du ministère, nous devons renforcer les contrôles. »

Le premier ministre, connu pour la rigidité de ses prises de position en matière de criminalité, s'est montré furieux face à cette situation, affirmant avoir dit à Michael Kerzner, le solliciteur général et responsable du système carcéral provincial, au sous-ministre et à « toute la chaîne hiérarchique » que c'était inacceptable.

M. Kerzner a néanmoins présenté ses excuses lundi après avoir déclaré « par inadvertance » que les autorités avaient appréhendé les 157 criminels qui avaient été libérés par erreur des prisons de la province.

« J'ai, par inadvertance, fait référence à la réarrestation immédiate de détenus libérés à tort, au lieu de préciser que la police locale compétente avait été immédiatement informée », a en effet précisé le solliciteur général à l'Assemblée législative.

De virulentes critiques

La province a été vivement critiquée pour cette affaire depuis les révélations de *Global News*.

Mardi, le chef libéral par intérim, John Fraser, a bombardé M. Kerzner de questions, qui a refusé à plusieurs reprises d'indiquer le nombre de criminels ayant été libéré à tort depuis septembre dernier. Il n'a pas non plus répondu aux questions concernant le nombre de détenus actuellement en fuite.

M. Fraser a indiqué que M. Kerzner l'avait rencontré en privé après leur échange à la Chambre pour lui transmettre le chiffre des détenus qu'il avait refusé de divulguer publiquement. De son côté, Doug Ford assure que les détenus seront retrouvés et que la situation sera réglée.

Deep Sky exhorte Québec à légiférer sur le CO_2

PERLINA ROSSI-BROWN
L'Atelier

Le projet de loi 17, première étape vers la création d'un cadre législatif pour permettre la capture et la séquestration du carbone au Québec, « doit absolument être adopté avant la prorogation du Parlement », a affirmé mardi Frédéric Lalonde, cofondateur de Deep Sky.

« En ce moment, le Canada a le meilleur programme au monde pour supporter la décarbonation. Au Québec, ça s'en vient, mais, la loi 17 [...], c'est le morceau charnière qui manque », a renchéri l'entrepreneur fondateur de Deep Sky, une entreprise montréalaise spécialisée dans la logistique du captage et stockage du gaz carbonique (CO_2) dans l'atmosphère.

Devant une salle comble à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), Frédéric Lalonde a affirmé que, sans ce cadre légal, l'entreprise « va perdre un an, peut-être même deux, avant de pouvoir commencer » ses activités au Québec et serait obligée « de se développer soit ailleurs au Canada, soit ailleurs dans le monde ».

« Il existe un programme fédéral de 12,5 milliards de dollars consacrés à la séquestration de CO_2 actuellement disponible. Mathématiquement, on a payé à peu près le quart [de la somme], ici au Québec, a indiqué M. Lalonde. Presque toutes les provinces peuvent utiliser ce crédit-là pour développer le stockage de séquestration, sauf le Québec en ce moment. »

Frédéric Lalonde a tenu une conférence à la CCMM, avec Alex Petre, cheffe de la direction de Deep Sky. *Annie Paquin*

Entre le Québec et l'Alberta

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Deep Sky a décidé de développer son projet en Alberta, une province dont la cartographie sismique a déjà été réalisée et qui dispose déjà de protocoles législatifs pour encadrer le stockage du CO_2.

« Les provinces de l'Ouest, dont l'Alberta, ont une tradition qui est beaucoup plus basée sur le forage des énergies fossiles, elles ont un cadre réglementaire hyper structuré pour l'enfouissement sous terre. »

Les pratiques d'enfouissement des produits chimiques et des déchets dangereux y sont plus courantes qu'ailleurs au pays. La géologie albertaine « permet de creuser facilement trois kilomètres sous le sol, alors qu'au Québec, la roche est beaucoup plus dure ».

L'entreprise mène tout de même des études au Québec, soit à Thetford Mines, où elle évalue le potentiel de stockage de carbone de la région. En décembre 2025, Deep Sky a réussi à injecter du carbone sur son site dans cette ville de Chaudière-Appalaches.

« Le potentiel géologique qui a été caractérisé à Thetford Mines est vrai pour une bonne partie du Bouclier canadien, dont le Nord, ce qui nous permettrait en théorie de capturer 20 000 milliards de tonnes dans la province », a affirmé M. Lalonde.

Un appui gouvernemental

Parmi ses investisseurs, Deep Sky compte notamment Ressources naturelles Canada ainsi que la Banque de développement du Canada, qui l'appuie « depuis la première ronde de financement » de la compagnie.

« Le gouvernement, tant au niveau provincial que fédéral, a soutenu Deep Sky, entre autres par des injections en capital [...] Il y a les crédits d'impôt qui ont été donnés. Il y a eu des subventions qui ont été données pour le développement, entre autres au Québec et en Alberta. »

« La loi 17 [...], c'est le morceau charnière qui manque »
– Frédéric Lalonde

Selon lui, le programme le plus important qu'Ottawa a mis en place en ce moment est le crédit d'impôt à l'investissement pour la technologie propre au Canada, « qui redonne 60 % de tout le capital qui a été investi ».

Le site d'Innisfil, situé au nord de Calgary, a nécessité un investissement de quelque 40 millions de dollars. Grâce à ce programme, Deep Sky a été la première entreprise de captage de carbone à obtenir l'approbation pour un remboursement de 60 % de ses coûts d'infrastructure.

Selon M. Lalonde, la prochaine étape de développement nécessitera des investissements d'au moins un milliard de dollars. Il espère d'ailleurs voir d'autres entreprises canadiennes du secteur bénéficier d'un financement aussi massif pour stimuler la concurrence.

Goodfood est toujours dans le rouge

GABRIELLE BUJOLD-MARTINEAU
L'Atelier

La compagnie de livraison de boîtes-repas Goodfood entame un deuxième trimestre financier avec une perte nette de 6,77 millions de dollars, soit un écart de 184 % avec le même trimestre de 2025. Les dirigeants de la compagnie soulignent qu'ils ont « renoncé à [leur] salaire de base » pour se concentrer sur les finances de 2026.

Depuis janvier, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer les finances: les frais de vente ont diminué tout comme les dépenses en marketing et en salaires, ce qui est toutefois contrebalancé par une hausse des frais d'expédition et de main-d'œuvre. Cette hausse est une autre justification fournie pour expliquer la baisse en ventes nettes, soit 23 %.

Ces difficultés surviennent à la suite de l'arrivée de Najib Maalouf au poste de président et d'une réorganisation structurelle. Le président du conseil d'administration, Selim Bassoul, explique que M. Maalouf et lui renoncent pour le moment à leur salaire de base dans l'objectif de « répondre aux attentes des clients et de regagner la confiance des actionnaires ».

En conférence, Selim Bassoul a mentionné la suspension temporaire de la licence de Goodfood de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), en décembre, combinée à la diminution du nombre de clients actifs pour justifier la baisse importante des ventes et des profits.

Le chef de la direction estime que ça « reflète l'impact d'une perturbation temporaire et d'un ralentissement de la demande ». En janvier, il avait affirmé que la suspension de l'ACIA allait engendrer des coûts, mais sans peser fortement sur les finances.

La compagnie attribue une partie de son déclin des dernières semaines aux coûts administratifs et aux frais de production.

La direction dit désormais se concentrer sur un cahier de finances stable et veut *a priori* protéger ses marges. Pour améliorer les finances, le président du conseil dit avoir « simplifié [la] structure de coûts, réduit la complexité et recentré l'activité sur ses fondamentaux économiques ».

Au dernier bilan économique, l'entreprise planifiait de modifier son approche de marketing et d'avoir recours à des incitatifs, dont des coupons. Cette fois, elle prévoit de réduire ses dépenses et de se tourner vers d'autres offres, dont les repas de style *heat and eat* pour « diversifier [son] portfolio ».

Canada et États-Unis, de l'idylle à la rupture

LOU-ANN DECHAMPS
L'Atelier

Alors que certains chefs d'État parlent de nouvel ordre mondial et que le Canada tente de diversifier ses marchés, Catherine Loubier, conseillère principale de l'ex-premier ministre canadien Stephen Harper et déléguée générale du Québec à New York de 2019 à 2021, estime que l'on ne peut pas se passer de notre voisin.

Lors d'une conférence sur les relations américano-canadiennes menée à l'UQAM mardi, Catherine Loubier a insisté sur le fait qu'il « ne faut pas confondre président et pays ». Elle a tenu à rappeler que le Canada commerce depuis 150 ans avec les États-Unis, et qu'ils sont non seulement nos voisins, mais également la première puissance économique et militaire mondiale. Selon elle, malgré les heurts évidents dans la relation, la discussion doit être maintenue dans l'intérêt des deux pays.

« Est-ce qu'on est dans une si mauvaise situation, quand on enlève le langage, la rhétorique, les histoires de 51e État, se questionne-t-elle. On a quand même à peu près 87 à 90 % de notre commerce qui est libre de tarifs douaniers. » Elle admet que certains « font mal », notamment ceux sur l'aluminium, l'acier, l'énergie et le bois, mais maintient que le Canada partage une relation privilégiée avec les États-Unis. Elle ne s'inquiète pas de l'avenir, puisqu'elle affirme que les chaînes de production des deux pays sont imbriquées, et que chacun y gagne.

L'ancienne conseillère de Stephen Harper souligne également l'importance de cette alliance pour la survie des entreprises : « La petite PME qui vend des fenêtres aux États-Unis ne pourrait pas aller vendre des fenêtres au Japon ou à Paris, elle n'a pas la structure interne pour faire ça. »

Elle ne s'oppose pas pour autant à la diversification des marchés, et encourage même les négociations avec le Mexique sur l'aluminium, l'acier et le secteur automobile.

Catherine Loubier est titulaire d'une maîtrise en science politique de l'UQAM. *Juliette Fournier, L'Atelier*

Mutinerie mortelle au Venezuela

Une altercation a éclaté dans la prison à haute sécurité de Yare III (un des trois établissements qui compose le complexe pénitentiaire), a annoncé mardi le ministère des Services pénitentiaires du Venezuela. L'altercation a dégénéré en mutinerie. Si les autorités pénitentiaires n'ont pas précisé les raisons du conflit ni indiqué s'il y avait eu des blessés, on sait cependant que les prisons vénézuéliennes font l'objet de critiques constantes, notamment en ce qui concerne la salubrité, le manque d'eau et de nourriture, la surpopulation, les violences et le contrôle exercé par les gangs. Le parquet a annoncé l'ouverture d'une enquête. *AFP, L-A.D.*

EUROPE

L'UE vote pour un nouvel encadrement des OGM

Les États membres de l'Union européenne (UE) vont adopter de nouvelles lois encadrant les organismes génétiquement modifiés (OGM). Le règlement vise, selon le communiqué diffusé par l'UE, à améliorer la sécurité alimentaire, à réduire les dépendances extérieures et à assurer des conditions de concurrence équitables pour les opérateurs européens, tout en maintenant des normes élevées en matière de santé. Il soutient également les objectifs de durabilité de l'UE en facilitant la mise au point de cultures plus économes en ressources. *A.L-M.*

EN FLORIDE

ChatGPT visé par une enquête

Une enquête criminelle a été lancée mardi par le procureur de Floride, James Uthmeier, sur OpenAI et son agent conversationnel ChatGPT, afin d'éclaircir son rôle dans une tuerie par arme à feu. Selon les informations du procureur, Phoenix Ikner, étudiant de l'Université d'État de Floride, a échangé avec ChatGPT avant de tirer sur plusieurs personnes en avril 2025, faisant deux morts et six blessés. Le robot conversationnel aurait notamment formulé des suggestions quant à l'arme et aux munitions adaptées, ainsi qu'au moment et aux endroits propices pour toucher le plus grand nombre d'étudiants possible. *AFP, A.R*

Un premier tour vecteur de cynisme au Pérou

ANTOINE LAFONTAINE-MESA
L'Atelier

Au second tour, Keiko Fujimori affrontera Roberto Sánchez Palomino. *Juliette Fournier, L'Atelier*

Le premier tour de l'élection présidentielle péruvienne a déclenché une vague de frustration et de cynisme au sein de la population péruvienne. Le pays, qui vit une période d'instabilité politique depuis la destitution et l'arrestation de son ancien président, Pedro Castillo, est de nouveau secoué par des allégations de fraude et de corruption en pleine élection.

« Ce premier tour de vote est une fraude! » Voilà ce qu'avaient à dire M. et Mme Rueda, des citoyens péruviens en visite au Canada, lorsqu'ils ont été interrogés au sujet des résultats du premier tour. « Peu importe comment se déroulera le deuxième tour, les citoyens protesteront », ont-ils ajouté. Ces déclarations témoignent d'un ras-le-bol palpable des Péruviens vis-à-vis de la situation politique qui secoue le pays depuis de nombreuses années.

Opinions contrastées

Pour Marivel, une employée d'un restaurant péruvien de la rue Saint-Hubert, à Montréal, cette élection ne changera rien à la situation politique complexe qui touche son pays d'origine. « Peut-être que la prochaine élection pourrait faire changer quelque chose, mais, en ce moment, on est à la mer », a-t-elle souligné.

Cependant, pour d'autres, comme Javier et Antony, deux employés du restaurant Solymar, tout près du Pachamama, il existe une solution à l'instabilité, et elle s'appelle Keiko Fujimori. « Mme Fujimori est très intéressante pour le pays, pour beaucoup de raisons », a affirmé Javier, le chef cuisinier du restaurant. « Son père, dans les années 1980, il a fait beaucoup de choses. Il a vraiment changé le pays. On espère qu'elle fera de même », a-t-il ajouté.

Anthony, le gérant du restaurant, tient cependant à rester réaliste et reconnaît que la situation est très complexe. « Si elle gagne l'élection, on sait que ça ne va pas changer d'un jour à l'autre. Ça va prendre du temps, mais on espère que les choses vont s'améliorer avec elle », a-t-il ajouté au commentaire de son collègue.

Des héritages lourds

La candidate qui a terminé au premier rang des suffrages du premier tour, Keiko Fujimori, est la fille de l'ancien président du pays, Alberto Fujimori. Pour Lucila Flores Echaiz, avocate et militante pour les droits de la personne d'origine péruvienne, elle s'inscrit dans la même mouvance que son père. « Elle incarne le fujimorisme, donc un courant qui vient de son père et qui est une droite assez, disons, répressive et réactionnaire. C'est une droite très anti-gauche, anti-mouvements sociaux, anti-droits syndicaux et très focalisée sur la répression », a-t-elle expliqué.

De son côté, le candidat arrivé second au premier tour, le social-démocrate Roberto Sánchez Palomino, est le candidat appuyé par l'ancien président Castillo, qui avait été immédiatement arrêté après sa destitution en 2022. Il avait été inculpé pour « rébellion » et « conspirations », en plus d'être accusé de corruption par ses opposants.

Pour Lucila Flores Echaiz, l'élection s'est faite dans un contexte où il manquait, dès le départ, beaucoup d'éléments démocratiques.« »La majorité des Péruviens, selon des statistiques, considèrent qu'en 2022, Pedro Castillo a été victime d'un coup d'État« , a-t-elle rappelé. L'avocate a ajouté également que, depuis la destitution du président Castillo, »le Parlement a voté beaucoup de lois qui touchent à des organismes qui ont eu un rôle dans l'élection. Disons qu'il y en a eu beaucoup qui n'ont pas respecté l'indépendance du processus« .

> **« Ce premier tour de vote est une fraude! » – M. et Mme Rueda**

Appel à la contestation

Le candidat actuellement à la troisième place du premier tour de la présidentielle péruvienne, l'ultra conservateur Rafael López Aliaga, a manifesté son indignation au cours des derniers jours, dénonçant une fraude électorale massive et promettant même une récompense à quiconque arriverait à trouver des irrégularités dans les processus électoraux.

Cette dénonciation a poussé des milliers de personnes à manifester dimanche dans les rues de la capitale. Au moment où ces lignes ont été écrites, plus de 90 % des votes avaient été dépouillés, et les deux candidats en lice pour le deuxième tour, qui aura lieu le 7 juin, sont Keiko Fujimori et Roberto Sánchez Palomino.

Trump étend de justesse la trêve en Iran

EMMANUELLE HODOUL
L'Atelier

Donald Trump s'est résolu mardi à prolonger jusqu'à nouvel ordre la trêve observée avec l'Iran, à quelques heures de la fin du compte à rebours. Le blocus des ports iraniens va cependant se poursuivre, a-t-il souligné.

Invoquant des divisions au sommet du pouvoir iranien, le président républicain a annoncé in extremis sur son réseau Truth Social qu'il prolongeait l'arrêt des combats à la demande des médiateurs pakistanais, « jusqu'à ce que l'Iran présente une proposition visant à mettre fin au conflit ». Pas plus tard que lundi, le locataire de la Maison-Blanche avait jugé « hautement improbable » une prolongation du cessez-le-feu.

Deux semaines après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 8 avril, l'Iran avait averti que la trêve arriverait selon lui à échéance dès la nuit de mardi à mercredi, heure de Téhéran, tandis que le président américain évoquait mercredi soir, heure de Washington.

« Adieu » au pétrole

Téhéran a menacé de son côté de reprendre les frappes en direction des pays du Golfe, mettant en péril l'approvisionnement pétrolier mondial. « Nos voisins du Sud doivent savoir que, si leur territoire et leurs installations sont mis au service des ennemis pour attaquer la nation iranienne, ils peuvent dire adieu à la production pétrolière au Moyen-Orient », ont dit les Gardiens de la Révolution, l'armée idéologique de Téhéran.

L'Iran sait comment « résister aux intimidations », a prévenu son ministre des Affaires étrangères, Abbas Araghchi. Il a déclaré que le blocus américain des ports était « un acte de guerre et donc une violation du cessez-le-feu ».

Avant ces menaces, les cours du pétrole, mis sous tension par le bouclage du détroit d'Ormuz, étaient déjà repartis à la hausse, gagnant environ 3 %.

Le gouvernement iranien refuse pour l'heure de renvoyer une délégation au Pakistan pour des pourparlers avec les États-Unis, après une première session infructueuse début avril.

Le vice-président américain. J.D. Vance, qui devait mener la délégation américaine lors de négociations avec l'Iran au Pakistan, n'a pas quitté Washington mardi matin comme attendu. La Maison-Blanche a confirmé que les États-Unis attendent une proposition unifiée des Iraniens, ce qui retarde le voyage au Pakistan de M. Vance.

Avec l'Agence France-Presse

Un cirque clownesque en trois temps

ANTOINE PAQUETTE
L'Atelier

Des artistes de cirque, de la danse contemporaine jusqu'aux clowns d'improvisation, la soirée Vingt-Vingt-Vingt, présentée par l'organisme de cirque Acting for Climate Montréal et le groupe Chat Bleu, a offert aux soixante spectateurs présents trois courtes performances de cirque de création.

Les spectateurs se sont rassemblés pour un bref moment de créativité au studio White Wall situé au cœur du Plateau Mont-Royal. On y a vu des gens prêts à rire.

La famille Léonard se met en scène avec l'écoanxiété en trame de fond. *Antoine Paquette, L'Atelier*

La famille Léonard

Patrick Léonard et ses enfants, Oscar, Comrade et Yvonne, prennent la scène avec confiance. Leur père, suspendu au plafond, est vêtu de l'emblématique tunique orange d'un prisonnier.

Sous une forme à la fois ludique et percutante, *Les clowns à la défense du climat* met en scène un procès familial hors du commun. Les enfants Léonard, Yvonne, Conrade et Oscar, y affrontent leur propre père, accusé de contradictions face à l'urgence écologique. Sur scène, Oscar incarne le juge, orchestrant un interrogatoire où humour clownesque et lucidité enfantine se mêlent.

Les accusations fusent : chauffage excessif dans une maison mal isolée, incohérences entre discours et pratiques et, notamment, la possession d'une voiture qui réchauffent notre planète. Par moments, la tension bascule dans un duel de rap inattendu, donnant à la pièce un rythme vif et accessible.

Dérives du néolibéralisme

Derrière cette légèreté apparente se cache une critique plus profonde des dérives du néolibéralisme et de ses impacts sur les choix individuels.

Portée par Patrick Léonard, cofondateur de la compagnie Les Sept Doigts de la Main, cette création explore les limites du jeu en famille. « Tester ces frontières rend la pièce confrontante », a-t-il souligné.

La présence d'Oscar Léonard, déjà actif à l'écran, avec des rôles notamment dans *Indéfendable,* renforce l'authenticité du propos. Une courte œuvre engagée, où le regard des enfants éclaire, avec justesse, les paradoxes des adultes.

Nez Oui Nez Non

Nicolas, Alice, Anissa, Jonathan et Baptiste se sont rencontrés à l'école de clowns. Oui, à l'école de clowns. Très vite, ils ont eu envie de jouer, d'improviser et... de fonder une famille sur scène.

C'est exactement ce qu'ils ont fait en créant *Fringe,* un spectacle mélangeant l'absurde du jeu clownesque aux dynamiques familiales parfois difficiles.

Le plus jeune des cinq clowns, joué par Nicolas Bricout, est le « plus turbulent », selon lui.

Sur scène, les clowns de Nez Oui Nez Non explorent les codes du théâtre et du jeu clownesque, oscillant entre naïveté, absurdité et critique sociale. Leur pièce *Fringe*, encore en chantier, témoigne de cette volonté de créer « en direct », dans un rapport de proximité assumé avec le spectateur.

« La pièce est confrontante, et c'est beau de pouvoir le vivre avec mes enfants » -P. Léonard

Des extraits ont notamment été présentés dans des salles montréalaises. Les cinq clowns présenteront leur spectacle complet, d'une heure, à partir de juin 2026.

L'inconfort, un anneau et la liberté

On peut trouver lors de la dernière présentation de la soirée un danseur contemporain qui se prête lui aussi au jeu.

Sa proposition contraste néanmoins avec la légèreté des performances précédentes.

Au centre de la scène, on retrouve un anneau géant. Le danseur s'installe et guette l'objet.

Le danseur s'engage dans un dialogue physique avec un anneau géant, devenu à la fois contrainte et partenaire de jeu.

La performance, minimaliste en apparence, repose sur une exploration constante de l'inconfort : le corps se plie et résiste.

Chaque tentative semble mettre en échec les automatismes des habitudes qui sont, selon lui, la source de notre malheur.

Peu à peu, cette lutte laisse place à une forme de liberté. L'anneau, d'abord obstacle, devient un outil d'émancipation, ouvrant de nouvelles possibilités de mouvement.

Dans cette recherche, la fragilité est assumée, presque revendiquée.

Les rides du temps

GABRIELLE BUJOLD-MARTINEAU
L'Atelier

Le défunt photographe Richard Avedon redéfinit le vieillissement grâce à ses portraits actuellement exposés au Musée des beaux-arts de Montréal jusqu'au 9 août dans l'exposition *Immortel*. Les photographies, prises entre 1951 et 2004, ont été faites à la gélatine argentique puis transférées sur une toile en fibre.

Elles incluent des photographies de personnalités iconiques, telles que le réalisateur Jean Renoir et la romancière Toni Morrison. Tirés d'une autre époque, les portraits et les contrastes créés à l'aide du noir et blanc illustrent en profondeur la personnalité d'une variété de personnages.

L'exposition va au-delà d'une simple série de photographies, elle compare les sujets pour tisser davantage de contrastes. Deux fermiers photographiés vont être largement différents, alors qu'un avocat et un chorégraphe dont les photos sont mises côte à côte vont être presque indiscernables l'un de l'autre. Des photos d'un jésuite à celles d'un réalisateur, les portraits apposés à chaque mur sont une composition minutieusement choisie.

Photos de son père

Inaugurée en 1974 à New York, l'exposition était composée de neuf photos centrées autour du père de l'artiste, Jacob Avedon. Certains critiques disent que les images sont « difficiles à regarder ». Mariant la toile texturée aux textures des rides, Richard Avedon rend les images de son père vivantes, capturées en pleine action.

Les impressions surdimensionnées de son visage reflètent la lenteur et la lourdeur qui encombraient *sa personne*. Un parallèle est fait avec l'image mise en avant et la texture du papier mouillé, usé et vieilli par le temps. Richard Avedon transpose le principe de l'image figée dans le temps sur de nouveaux sujets. Le photographe voulait casser les normes et exposer le non-idéal : ce qui se cache derrière un rideau, ce que cachent les rides des gens. Pour lui, il était entre autres question de montrer les traces du temps au moyen des taches de vieillissement.

L'image d'un Jacob Avedon cancéreux, prise par son fils *Gabrielle Bujold-Martineau, L'Atelier*

De la drag et du rire pour tous

JULIETTE FOURNIER
L'Atelier

Drag, burlesque, humour, c'est tout cela qu'on trouve au Drag & Délire, un rendez-vous mensuel au Café la Ligne Verte. Ce spectacle, créé par et pour la communauté queer de Montréal, est le parfait remède pour oublier la morosité des temps modernes.

L'animatrice Purèle commence la soirée en force avec une performance de *lip-sync* grandiose dans sa tenue aux paillettes argentées. C'est aussi elle qui anime la soirée avec le drag king Pomp LeMousse. Après chaque performance, elle et il partagent la scène quelques minutes avec chaque artiste pour les mettre en lumière, comme avec la drag queen Colleen De Bine, qui a récemment participé à la compétition de drag MX Cocktail.

Place ensuite à la drag queen Venus Delys, qui présente sur la petite scène du café d'Hochelaga un *lip-sync* langoureux, suivie de l'humoriste de la relève Patrick Bourassa. Envy the clown et l'artiste Happy Hooper, avec sa fusion unique du burlesque et de cerceau, terminent la soirée résolument queer et festive.

Du drag marginal

Il s'agit de la septième édition pour Drag & Délire, qui a été fondée par la drag queen Teddy Boop. « Je voulais vraiment pouvoir permettre aux gens de vouloir avoir une scène supplémentaire. Parce que c'est pas tout le monde qui est "booké" dans les *shows* », confie-t-elle à *L'Atelier* en ajoutant un peu de fixatif à son maquillage.

Comme le nom l'indique, ce spectacle de drag a été conçu pour permettre de relâcher un peu le stress. « Ce que je voulais faire, c'était vraiment, avec ce qui se passe dans le monde [...] je voulais permettre un petit mardi tranquille où tout le monde pouvait boire, manger, rigoler un bon coup », dit-elle.

Pour Pomp LeMousse, l'attrait de Drag et Délire se trouve l'esprit de communauté. La diversité des talents présentés compte aussi. « Des fois, les *shows* dans le Village, ça peut être un peu répétitif, t'as des chansons pop, c'est tous des gens qui se ressemblent beaucoup, mais ce soir, par exemple, on a un artiste de burlesque. C'est pas juste des drag queens. »

C'est un avis partagé par sa coanimatrice Purèle, qui fait partie, comme Teddy Boop, du Collectif Performances Artistiques Queer. Elle considère que ce type de soirée attire plus la communauté queer que les spectacles de drag queens plus grand public qu'on retrouve dans le Village.

TENNIS

Andreescu défaite à Oeiras

La Canadienne Bianca Andreescu s'est inclinée face à la Française Fiona Ferro lors du premier tour de l'Omnium de Oeiras. Le duel s'est conclu par la marque de 6-0, 2-6 et 6-4. L'Ontarienne, qui se classe désormais 127e, a été vaincue par la 246e raquette mondiale. Andreescu était la quatrième tête de série du tournoi. Les deux joueuses ont commis le même nombre de doubles fautes, soit trois. Ferro a obtenu 18 occasions de bris contre 9 pour l'ancienne 4e joueuse mondiale. Une autre performance décevante qui s'ajoute à la fiche de la gagnante du US Open 2019. Sa dernière victoire face à une adversaire du top 50 mondial remonte à mai 2025. *PC, Z.L.*

HOCKEY

Séries LNH : Boston crée l'égalité

Les Bruins de Boston l'ont emporté sur les Sabres de Buffalo par la marque de 4 à 2. Après une première période sans points, les Bruins se sont imposés en marquant trois buts en deuxième. Viktor Arvidsson, Morgan Geekie et Pavel Zacha en ont été les auteurs. Le gardien Ukko-Pekka Luukkonen a fait une bourde monumentale en se faisant avoir par une rondelle capricieuse venant du centre de la glace. Les Sabres se sont inscrits deux fois au pointage en troisième période. La série se poursuivra jeudi lorsque les Bruins tenteront de signer une première dans cette série devant leurs partisans. *Z.L.*

Cheffe des nouvelles : Élise Lécaudé
Cheffe de pupitre : Laetitia Marey
Pupitreurs : Morgane Cardin, Zackary Lafontaine et Julianne Mondoloni
Journalistes : Élodie Bréniel, Gabrielle Bujold-Martineau, Samuel Clavet, Emmanuelle Hodoul, Léa Lemieux, Danaë Miglioli-Leduc, Antoine Paquette, Alex Rioux, Perlina Rossi-Brown
Éditorialiste : Lou-Ann Dechamps
Correcteurs : Benjamin Brassard et Antoine Lafontaine-Mesa
Photographe : Juliette Fournier

Merci à : Richard Bousquet, Jeanne Claveau-Laviolette, Christine Dumazet, Paul-Émile Lévesque et Charles Séguin

Quand l'exercice devient un rendez-vous social

EMMANUELLE HODOUL
L'Atelier

Les activités de musculation permettent de prévenir certaines maladies et favorisent l'autonomie chez les participants, selon le kinésiologue Julien Gagnon. *Juliette Fournier, L'Atelier*

« Les gens sentent une différence dans leur vie, carrément », selon Julien Gagnon, un kinésiologue qui donne un cours de musculation pour aînés au centre communautaire Action Centre-Ville tous les mardis. Ces cours de sport sont essentiels pour maintenir la santé physique des aînés et éviter l'isolement social, selon lui.

Au centre communautaire d'Action Centre-Ville, des aînés s'activent sous l'œil attentif de Julien Gagnon, qui leur donne un cours de musculation. Depuis plus de deux ans, M. Gagnon accompagne des personnes âgées dans leur pratique physique.

Les aînés qui suivent ces cours lui ont rapporté non seulement une amélioration de leur forme physique, mais aussi un bien-être psychologique notable. « Ils sont capables de se lever du lit plus facilement, de s'asseoir et se lever et de vaquer à leurs occupations de façon plus autonome », a-t-il ajouté.

Un moyen de se garder en forme

Selon le kinésiologue, la musculation et l'exercice physique adapté sont des alliés essentiels pour prévenir les maladies chroniques, les troubles cardiovasculaires ou les maladies métaboliques. « Si on a une force plus grande, si on a une meilleure santé cardiovasculaire, on réduit considérablement ces problématiques », a-t-il expliqué.

Plus une personne a de la force musculaire, plus elle sera capable de maintenir son équilibre et d'éviter les chutes. Un facteur crucial, car, selon M. Gagnon, « si l'on garde sa force, on garde son autonomie et on peut continuer à faire ses activités sans se soucier des limitations physiques ».

« Il faut connaître la population », a averti le kinésiologue, d'où la nécessité d'un programme où les participants suivent leur propre rythme. « On doit guider les gens à respecter leur propre perception de l'effort », a-t-il ajouté, en précisant que les exercices proposés aux aînés varient en fonction de leur condition physique.

Le kinésiologue explique que l'objectif est de « repousser la douleur », c'est-à-dire d'aider les participants à améliorer leur mobilité en réduisant les douleurs chroniques liées à l'âge.

Bouger pour socialiser

Ces activités, offertes au centre communautaire par des kinésiologues qualifiés, ne sont donc pas qu'un moyen de maintenir une bonne forme physique, mais aussi un point d'ancrage social.

« Je pense que les gens ne veulent pas mal vieillir. Quand on parle de mal vieillir, cela signifie perdre son autonomie, devenir plus casanier, s'isoler », a déclaré Nadia Hébert, codirectrice d'Action Centre-Ville.

Outre les bienfaits physiques, ces cours ont un effet positif sur la vie sociale des participants, alors que l'isolement social est l'un des grands défis des personnes âgées, selon Mme Hébert. « Les cours sont remplis en 30 minutes et les gens sont très assidus », ce qui prouve leur popularité, a-t-elle souligné.

Ces activités ont « des effets sur le mental », a constaté M. Gagnon dans l'exercice de son travail. « Il faut sortir de chez soi, rencontrer d'autres gens », tout cela a un effet positif sur la santé, a-t-il ajouté.

Les activités, comme la musculation, permettent aux participants de créer des liens sociaux, un « gros atout » pour Mme Hébert. « Les gens vont se côtoyer souvent en participant à différentes activités. On a de grandes amitiés qui sont nées ici, même des histoires d'amour qui sont nées dans ces cours-là », a souligné la codirectrice d'Action centre-ville.

> **« Les cours sont remplis en 30 minutes et les gens sont très assidus »**
> **– Nadia Hébert**

Du sport accessible à tous

Le centre communautaire met un point d'honneur à rendre ses activités accessibles, grâce au soutien financier de l'arrondissement et d'autres partenaires financiers.

Cela permet de « rendre accessibles des activités avec des spécialistes, qui sont vraiment bien enseignées, bien supervisées », a souligné la codirectrice du centre.

À prix courant, l'activité serait offerte à beaucoup moins de gens, a-t-elle ajouté. Le faible coût des cours permet aux participants de s'inscrire à plusieurs activités, « de rendre leur semaine active« , un énorme plus, selon Mme Hébert.

Le Canadien s'incline devant le Lightning

ALEX RIOUX ET DANAË MIGLIOLI-LEDUC

Le Canadien de Montréal s'est incliné devant le Lightning de Tampa Bay à 3-2 en prolongation. Dobes a assuré devant le filet à trois minutes jusqu'au but gagnant de Moser, défenseur de l'équipe de Floride.

La première période a mal débuté pour le CH lorsque Brandon Hagel, à la huitième minute, a marqué le premier but du match. Un démarrage en tension où les joueurs du tricolore et du Lightning n'ont cessé de jeter les gants sur la glace afin de s'affronter au corps-à-corps.

Le CH a marqué son premier but avec Hutson. Son tir frappé a rebondi sur le gilet du gardien pour atterrir dans le fond du filet. La fin de la première période s'est clôturée par les deux équipes avec les poings sortis sur la glace.

La deuxième période a été mouvementée, faite d'allers-retours entre Montréal et Tampa Bay. Des tentatives constantes et un jeu physique ont dominé la médiane du match.

Après les deux dernières minutes, l'attaquant Josh Anderson a récupéré une passe de Philippe Danault, positionné à l'arrière de la cage, pour envoyer ensuite habilement la rondelle dans le coin droit du filet.

À la moitié de la dernière période, Tampa Bay n'a pas su profiter de son avantage numérique pour égaliser son adversaire. La foule du Lightning a retenu son souffle pendant que les minutes n'ont cessé de s'écourter.

À 7:27, Tamba Bay est monté en tête-à-tête avec le CH. Kucherov a profité du retour de Cirelli et Hagel pour contourner le filet et faufiler le disque entre la lame du gardien Jakub Dobes et le poteau de fer.

À deux minutes de la fin, Sabourin a forcé une collision avec Anderson, ce qui a valu une pénalité de deux minutes au Lightning, donnant un avantage numérique aux Canadiens.

Malgré les nombreuses tentatives du Lightning de tirer au but, Dobes a assuré.

Une prolongation haletante

Cependant, à la toute fin de la prolongation, Moser a déjoué Dobes par sa vitesse de frappe, marquant ainsi le but gagnant du second affrontement entre le tricolore et le Lightning de Tampa Bay.

Cette victoire de Tampa Bay lui permet d'égaliser le premier tour des séries éliminatoires avant le prochain match.

La prochaine partie aura lieu à Montréal le vendredi 24 avril.